

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le 07/12/2022



ID: 001-250102365-20221205-D2022061-DE



216 chemin de la Serpoyère - Viriat CS 60127 01004 Bourg-en-Bresse Cedex Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03 organom@organom.fr www.organom.fr

N° D2022061

Objet : Vente de gré à gré d'un

bien mobilier

Nombre de membres		
En exercice	Votants	
37	27	
Pour	27	
Contre	0	
Abstention	0	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 décembre 2022

Convocation en date du 29 novembre 2022, Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. André MOINGEON

Présents:

CA3B: Guy ANTOINET – Bernard BIENVENU - Yves CRISTIN – Jonathan GINDRE - Mireille MORNAY – Thierry PALLEGOIX -Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET – CCPA: Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE

- André MOINGEON - Max ORSET - Paul VERNAY

CCD: Gérard BRANCHY - Sonia PERI

CCMP: Claude CHARTON - Christine FRANCOIS -

3CM: Jean Philippe FAVROT - Philippe GUILLOT-VIGNOT -

Andrée RACCURT

RAPC: Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par le suppléant :

CA3B: Patrick BAVOUX remplacé par Michel FONTAINE

CCD: Jean François JANNET remplacé par Philippe PAILLASSON

Excusés ayant donnés procuration:

CA3B: Benjamin RAQUIN pouvoir Jean Luc ROUX

CCMP: Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS

Excusés:

CA3B: Patrick BOUVARD - Jean Luc EMIN

CCPA: Gilbert BOUCHON CCD: Audrey CHEVALIER

CCBS: Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD

RAPC: Frédéric MONGHAL

CCV: Guy DUPUIT

Absents:

CCPA: Frédéric TOSEL HBA: Alain AUBOEUF



ID: 001-250102365-20221205-D2022061-DE

Monsieur Bernard Perret, Vice-président finances, expose :

Conformément à l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que ces matériels sont totalement amortis

Considérant leur valeur vénale eu égard à leur état, que leur valeur a été établie ainsi qu'il suit,

Considérant que le matériel cédé fera l'objet d'une sortie d'inventaire

Type de matériel	Date et valeur d'achat	N° d'inventaire	Valeur de cession
Epareuse	23/01/2013 - 16 400€	2013/007	6 000.00

Vu le marché pour l'achat d'une nouvelle épareuse avec l'entreprise DOMBES SAVOIE AGRI prévoyant la reprise de l'ancienne épareuse.

Le Comité syndical, Ouï l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

AUTORISE la cession à l'entreprise DOMBES SAVOIE AGRI du bien mobilier indiqué ci-dessus dans l'état d'usage dans lequel il se trouve sans qu'Organom puisse être tenu responsable de son dysfonctionnement actuel et futur pour un montant total de 6 000€ HT.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches qui en découlent.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN Président

Le Président

ORGANOM